

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Jacqueline BLAIN, , M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU

Date de la convocation : 12/02/2025

Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-02/10

OBJET : REAMENAGEMENT DE LA RUE DU BOCAGE – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de répartir entre les communes, pour la période 2023-2026, une enveloppe de fonds de concours de 2 800 000 € dont 283 624.00 € attribué à la Commune des Brouzils.

Elle ajoute que compte tenu des règles d'application des fonds de concours (le montant du fond de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la commune + la somme des subventions ne peut excéder 80% du coût du projet).

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet de réaménagement de la rue du Bocage est désormais définitif. Elle ajoute que pour compléter le financement de ces travaux, il est possible de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maitrise d'œuvre GEOUEST	5 700,00 €	Fonds de concours CC	69 000,00 €
Travaux	133 956,50 €	Sous-total	69 000,00 €
		Autofinancement	70 656,50 €
		Reste à charge Commune	70 656,50 €
TOTAL DEPENSES	139 656,50 €	TOTAL RECETTES	139 656,50 €

Montant à charge de la commune = 70 656 €

Montant sollicité au fonds de concours = 69 000.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 69 000.00 € et à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Jacqueline BLAIN

LE MAIRE,
Emilie DUPREY

